

## 50 - Fête de la Musique 2012 - Attribution de subventions aux associations partenaires

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur** : Depuis six ans, la Ville de Besançon a fait le choix de s'impliquer dans l'organisation de la Fête de la Musique, en termes d'information et de logistique ; les directions de la Police Municipale et de la Culture agissent conjointement pour permettre au public bisontin de mieux profiter de cette journée dédiée à toutes les musiques.

Depuis deux ans, l'Association Le Bastion collabore à cette préparation pour faciliter la relation avec les milieux musicaux. En concertation avec les associations représentatives des différents courants esthétiques, les places de la ville sont équipées et dédiées à la diffusion musicale -un dépliant est élaboré, regroupant à la fois la programmation des scènes principales et le recensement des propositions individuelles connues-, dans sa large diffusion, il permet au public de cheminer plus facilement d'une proposition à l'autre, mais il sert aussi d'information à l'organisation des réseaux de transport en fin de journée.

Afin de mener à bien ce dispositif et de permettre à la Fête de la Musique de conserver toute sa diversité, il est proposé d'allouer une subvention aux associations partenaires de la manière suivante :

- 4 300 € à l'Association Le Bastion pour son rôle d'interface avec le milieu musical (2 800 €) et d'animation de la scène de la Place de la Révolution (1 500 €). Cette subvention fait l'objet d'un avenant à la convention triennale 2012-2014 signée entre la Ville et l'Association,
- 1 000 € à la RAP Rodia qui dans le cadre de ses objectifs artistiques a souhaité participer à la création d'un espace dédié aux Prés de Vaux. Cette subvention fait l'objet d'un avenant à la convention triennale d'objectifs et de moyens 2012-2014 signée entre la Ville et la Régie Autonome Personnalisée La Rodia,
- 1 500 € à l'Association Mighty Worm pour l'animation de l'Esplanade des Droits de l'Homme,
- 1 500 € à l'Association Citron Vert pour l'animation du site de la Place Pasteur,
- 1 500 € à l'Association No fate pour l'animation de la Place du Huit Septembre,
- 1 500 € à l'ASEP pour l'animation de Promenade Granvelle. Cette subvention fera l'objet d'un avenant à la convention 2012 avec l'ASEP,
- 1 000 € à l'Association Uppertone pour l'animation du square Saint-Amour.

En cas d'accord, la somme totale, soit 12 300 €, sera prélevée de la façon suivante :

- . 11 300 € au chapitre 65.30/6574 CS 41000 (associations),
- . 1 000 € au chapitre 65.314/657364.0010012 CS 41000 (RAP Rodia).

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'attribution des subventions proposées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou avenants à intervenir.

**«M. Pascal BONNET** : Juste pour faire remarquer parce que vous êtes en général très sensible aux désengagements, si je ne me trompe pas, le soutien à l'ASEP pour la fête de la musique fait suite au désengagement du Conseil Régional il y a deux ans qui soutenait l'ASEP dans cette perspective.

**M. LE MAIRE :** Vous avez raison, c'est la vérité et je ne veux pas vous dire l'inverse, je le regrette. Ils doivent avoir une bonne raison j'imagine. Vous n'êtes pas Conseiller Régional vous ? Ah, plus maintenant... la prochaine fois peut-être. J'ai peur que le Conseil Territorial ait quand même beaucoup de plomb dans l'aile !

Qui s'y oppose ? Il n'y en a pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 21 mai 2012.*